



Manifeste en faveur de la mobilité des artistes et des professionnel.les de la culture en Méditerranée et dans le monde

La liberté de circulation transnationale, un droit universel

La libre circulation des personnes tout au long de sa vie est l'un des droits de l'humain inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 13)¹. Elle est envisagée comme la possibilité de quitter son pays et d'y retourner librement.

La libre circulation s'inscrit dans le droit de développer son projet de vie, personnel et professionnel, et d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle, comme l'a rappelé la Déclaration des Droits culturels adoptée à Fribourg en 2007².

Ce droit de circulation concerne autant la personne qui voyage et son projet que le territoire qui l'accueille. Il s'inscrit de fait dans une logique d'échange de biens matériels et/ou immatériels, culturels et/ou économiques.

2022 : Contextes, enjeux, une nouvelle vision pour la mobilité des artistes et des professionnel.les de la culture en Méditerranée et dans le monde

Considérant les changements politiques internationaux majeurs survenus depuis le début du 21^e siècle, le durcissement des rapports de force, l'accroissement des inégalités au sein des pays et entre les pays, l'augmentation du nombre de personnes déplacées et exilées, une nouvelle approche critique du processus de décolonisation et une remise en question des modèles sociétaux,

nous affirmons que les échanges et la connaissance mutuelle entre les individus et les sociétés sont plus essentiels que jamais pour promouvoir les valeurs d'équité et de réciprocité et nourrir une conscience citoyenne locale et internationale.

¹ Article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 :

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

² Extrait de la déclaration de Fribourg sur les droits culturels :

Article 5 (*accès et participation à la vie culturelle*)

- a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

Considérant que l'expérience vécue dans le monde entier à l'occasion de la pandémie de Covid19, provoquant une immobilité généralisée, a fait prendre conscience de l'impact de l'empêchement de circuler dans tous les aspects de la vie personnelle et collective,

nous réaffirmons la valeur et la nécessité de la liberté de circulation.

Considérant l'accélération des phénomènes du changement climatique de nouveau mis en évidence par le dernier rapport GIEC ³,

nous affirmons la nécessité de penser la libre circulation suivant une approche environnementale durable et contextualisée.

Considérant l'avènement du numérique à l'échelle mondiale et son intégration dans les pratiques de communication à distance et en temps réel, mais aussi les inégalités d'accès au réseau Internet selon les territoires, l'efficacité des outils digitaux pour les échanges, mais également leurs limites, dangers et impacts,

nous affirmons la nécessité de soutenir les échanges en présentiel et de faciliter les rapprochements par la libre circulation, locale, régionale et internationale.

Considérant les réalités géopolitiques et culturelles de la région méditerranéenne, entre est et ouest, nord et sud, la longue histoire des échanges et la tradition d'hospitalité qui la caractérisent, les spécificités culturelles communes et la riche diversité de ses langues qui la distinguent ; mais aussi la permanence des conflits et les inégalités économiques qu'elle subit, ou l'extrême gravité des problèmes écologiques et la dureté des drames migratoires qui la traversent, entraînant des obstacles croissants à la mobilité,

nous affirmons l'importance de renforcer la circulation et les échanges, la coopération et les partenariats équitables et durables au sein de la région et dans le monde.

Considérant le secteur culturel et artistique comme une des composantes essentielles du développement des sociétés, les caractéristiques des métiers qu'il recouvre, le besoin des artistes et des professionnels d'être mobiles à différents moments de leurs parcours professionnels, pour des raisons économiques et créatives, de la formation initiale à la diffusion des œuvres en passant par les collaborations artistiques et les échanges culturels,

nous affirmons la nécessité de mieux reconnaître les apports de ce secteur au développement social économique et culturel des territoires, les besoins de ses acteurs, et l'importance de faciliter et de soutenir leur mobilité dans leurs projets individuels et collectifs.

Le présent manifeste réaffirme l'importance et la nécessité de la liberté de circulation des personnes et des œuvres dans le secteur culturel et artistique dans la région méditerranéenne et dans le monde.

³ Rapport GIEC 2022 :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/284117-rapport-2022-du-giec-nouvelle-alerte-face-au-rechauffement-du-climat>

Propositions et recommandations

- **Sensibiliser les élu.es et responsables politiques aux niveaux local, régional, national et international** à l'importance du secteur culturel et artistique pour sa contribution au développement, aux besoins structurels du secteur, et à la nécessité d'inclure la mobilité dans les politiques culturelles comme un des facteurs favorisant l'enrichissement des parcours professionnels ainsi que leurs apports aux territoires, à l'instar d'autres secteurs économiques.
- **Responsabiliser les professionnel.les de la culture** (programmation, production, formation) **et les artistes sur la nécessité d'accompagner les projets de mobilité**, individuels et collectifs, dans une vision intégrant les intérêts et les retombées des territoires concernés.
- **Créer des dispositifs de financements adaptés aux différentes formes de mobilité culturelle et artistique** (tournées, résidences, formations, partenariats, ...), tenant compte de la disparité sociale et économique d'accès à la mobilité, visant une meilleure équité géographique, et valorisant les dynamiques de mutualisation et de coopération.
- **Intégrer, suivant une approche contextualisée, la dimension environnementale** dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles dans la production des projets culturels transnationaux.
- **Envisager la culture comme composante du développement durable, intégrant la mobilité écoresponsable comme condition pour les artistes de pouvoir développer leur carrière** à partir du lieu de leur choix, contribuant en ce sens à une meilleure répartition de l'activité et de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.
- **Faciliter, de manière continue et soutenue, l'accès aux informations sur les moyens et dispositifs de mobilité artistique et culturelle**, en ligne et par le biais de personnes-ressources dans les structures culturelles et éducatives, dans les différentes langues de la région méditerranéenne.
- **Porter attention à la spécificité des conditions de travail des artistes et des professionnel.les du secteur culturel**, voyageant dans le cadre de leur travail (action de formation, échanges culturels, recherche, diffusion des œuvres et tournée, résidence de création) pour les demandes de visa.
- **Envisager l'évaluation comme un processus d'apprentissage** entre les bénéficiaires, les structures d'accompagnement et les financeurs, contribuant à améliorer la qualité du soutien à la mobilité.

Ce document est le résultat du travail initié par le Fonds Roberto Cimetta en 2021 dans le cadre de deux groupes « rencontres mobilité » et « formation professionnalisation », et a bénéficié de la contribution d'une trentaine de professionnel.les de la culture en Méditerranée.

Il a été finalisé à l'occasion du Forum des Mondes méditerranéens (FFM, Marseille, février 2022) et du séminaire-atelier organisé dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne PFUE (Paris, mars 2022) réalisés en partenariat avec le réseau d'information sur la mobilité culturelle On the Move.

Contributeur.trices

Le manifeste a bénéficié de la contribution de :

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Areej Abou Harb (LB) | Giusy Checola (IT) | Milica Ilic (FR/BE/SER) |
| Jumana Al-Yasiri (FR/SYR) | Christiane Dabdoub Nasser (PAL) | Marie Le Sourd (FR/BE) |
| Ilyass Alami-Afilal (MA) | Manuèle Debrinay Rizos (FR) | Matina Magkou (GR/FR) |
| Silvia Albanese (IT) | Anais Deleage (FR) | Salman Nawati (PAL) |
| Myriam Amroun (DZ) | Claudine Dussollier (FR) | Antoinette Reyre (FR) |
| Lucien Arino (FR) | Ziad Errais (FR/BE) | Laurence Rondoni (FR) |
| Lina Barghouthi (JO) | Cristina Farinha (PT) | Shatha Safi (PAL) |
| Selim Ben Safia (TU) | Carlotta Garlanda (IT) | Aktina Stathaki (GR) |
| Mohammed Ben Soltane (TU) | Julie Karsenty (FR) | Karim Troussi (MA) |
| Fanny Bouquerel (FR/IT) | Sue Kay (FR/UK) | Dea Vidovic (HR) |
| Massimo Carosi (IT) | Ammar Kessab (DZ) | Amir Youssef Tadros (EG) |

Ainsi que :

- Des personnes ayant participé aux ateliers « Accompagnement à la mobilité culturelle en Méditerranée » et « Vers une mobilité artistique et culturelle durable et équitable : quels enjeux aujourd'hui dans l'espace méditerranéen ? » organisés dans le cadre du FMM
- Des retours du groupe de partenaires du réseau des écoles d'art en Méditerranée Miramar, réuni à Marseille en avril 2022.

Ce document est la version finalisée proposée par le Fonds Roberto Cimetta (FRC) en avril 2022. Il est destiné à être largement partagé, diffusé et utilisé comme outil de travail et de réflexion dans le cadre d'ateliers et de débats publics dans tout le pourtour de la Méditerranée et dans le monde. Il a vocation à être complété/amendé en concertation avec le Fonds Roberto Cimetta.

Pour ce projet, le FRC a bénéficié du soutien de :

- Ministère français de la Culture – Secrétariat général – Direction Europe et international
- Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères / DIMED
- Relais Culture Europe
- Solidarité Laïque

Ce projet est labellisé Présidence française de l'Union européenne (PFUE) 2022.

Contacts :

Manuèle Debrinay Rizos – présidente – president@cimettafund.org

Fanny Bouquerel – chargée de développement – administration@cimettafund.org